



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES LIMOUSIN

Bulletin d'information

Le mot du Vice Président

Année 2012, n° 12

1er trimestre

Chères Consoeurs, Chers Confrères

« Tout est bien qui vient en son temps », écrivait Sophocle.

Un des moments forts de notre instance sera le renouvellement de la moitié des membres du conseil régional et du conseil national de l'ordre.

En vue de ce rendez vous, soulignons que notre structure ordinale, jeune en nombre d'années, mais de plus en plus forte d'expérience a su maintenir le cap et bâtir de solides fondations.

En région, sur le terrain, la communication a pu être parfois brouillée. Une des raisons semble avoir été la confusion entre les structures ordinales et syndicales. L'une défendant la profession, l'autre les professionnels. Effectivement, la frontière est tenue entre ces deux notions et pas forcément compréhensible au premier abord.

A notre niveau, les dossiers des professionnels ont retenu toute notre attention dans l'espace alloué par les textes de loi. Certaines procédures n'étant là que pour la protection même des professionnels.

La défense de la profession s'est exercée également pour tout signalement nominatif et motivé émis sur des pratiques d'exercice illégal ou d'usurpation de titre. A chaque dossier ouvert, le Conseil Régional a apporté une réponse idoine et proportionnée, soit par mise en demeure soit par poursuite judiciaire.

A l'heure du renouvellement d'une partie de conseil régional, où certains pourront ne pas solliciter de nouveau mandat, il est important que chacun se sente investi à son niveau de la défense de la profession qui demandera encore, dans les années futures, toute notre vigilance.

C'est pourquoi nous souhaitons vous encourager à rejoindre le conseil régional en présentant votre candidature qui pourra vous apporter une vision différente et enrichissante de notre profession.

Eric BALBO

Vice Président du CROPP Limousin

Contact

CROPP du Limousin
7 bis rue du Général Cérez
87000 Limoges

Téléphone : 05 55 34 25 09

Messagerie :
contact@limousin.cropp.fr

Dans ce numéro :

Le mot du Vice Président.	1
Nomination à la Chambre Disciplinaire	1
Elections régionale	2
Budget prévisionnel 2012	3
Commission régionale spécialisée pour la profession de pédicure – podologue	3
Protocole de sécurité en Limousin	3
Agendas	4
Mouvements au tableau de l'ordre	4

Liste des professionnels en annexe

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DU CROPP LIMOUSIN

Monsieur David LABOUYSSE, conseiller au tribunal administratif de Limoges est nommé président suppléant du CDPI du CROPP Limoges, par arrêté du Conseil d'Etat en date du 12 septembre 2011.

Élections des conseils régionaux -

L'Ordre des pédicures-podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les conseils régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008. Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N°2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans.

Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs conseillers régionaux. Pour la région Limousin, vous êtes invités à élire deux conseillers régionaux titulaires et deux conseillers suppléants.

Les membres sortants sont :

- Monsieur Eric BALBO et Mademoiselle Rachel BONNIN : titulaires ;
- Mademoiselle Sandra CONDACHOUX et Monsieur Jean Luc CHEVALIERAS : suppléants.

Envoi et date limite de la candidature

Sont éligibles tous pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009 et à jour de cotisation. Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive et ne pas être inscrits au casier judiciaire N°2.

Les candidatures (sur papier libre) signées sont à adresser au conseil régional de votre lieu d'exercice, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé, **avant le 25 avril 2012 - 18 h**, à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues

Région Limousin

7 bis rue du Général Cérez

87000 LIMOGES

Permanences :

Mardi Vendredi (8 h – 12 h ; 13 h 30 – 17h)

Mercredi (9 h – 12 h)

Jeudi (9 h – 12 h ; 13 h 30 -17 h)

Permanence exceptionnelle le mercredi 25 avril 2012 de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. **Vous pouvez y joindre une profession de foi.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

L'élection:

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation. Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du Conseil Régional à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP Limousin, soit sur place, au siège du conseil régional entre 11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012.

Vous recevrez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.

BUDGET PREVISIONNEL 2012	
ENCAISSEMENTS	
Subventions reçues	44 000 €
Quotités	3 797 €
Facturation ONPP - CROPP	500 €
Produits financiers	400€
Total ENCAISSEMENTS	48 697 €
CHARGES	
Achats ONPP - CROPP	400 €
Électricité et gaz	400 €
Fournitures d'entretien et petits équipements	40 €
Fournitures de bureau	550 €
Locations immobilières + Charges locatives	7 500 €
Entretien et réparations	500 €
Indemnités élus	11 987 €
Rémunérations intermédiaires honoraires	800 €
Annonces insertions (Pages Jaunes)	390 €
Divers	100 €
Déplacements SNCF+voiture péage	3 497 €
Missions réceptions hôtels restaurants	150 €
Frais postaux	900 €
Téléphonie	1 100 €
Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	28 314 €
Taxe sur les salaires	300 €
Formation professionnelle continue	100 €
Total IMPOTS ET TAXES	400 €
Rémunération du Personnel	14 443 €
Charges sociales	3 791 €
Total CHARGES DE PERSONNEL	18 234 €
Dotations aux amortissements	580 €
Total PROVISIONS	580 €
Impôts sur les sociétés	-130 €
Total EXCEPTIONNEL	-130 €
RESULTAT	1 039 €

Constitution de la commission régionale spécialisée pour la profession de pédicure podologue

relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique

La commission des pédicures - podologues, en cours de constitution en région Limousin, comprend, notamment :

- un représentant du conseil régional de l'ordre des pédicures - podologues,
- deux pédicures - podologues.

Un membre suppléant doit également être désigné pour chaque titulaire. Le mandat des membres est de cinq ans, et il est renouvelable.

A la demande de la la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Limousin, ont été proposés comme :

Représentants du Conseil Régional

- **Monsieur Marc BOUTOT** : titulaire.
- **Monsieur Eric BALBO** : suppléant,

Représentants de la profession

- **Madame Mariana CAPTON et Monsieur Baptiste GRIZON** : titulaires
- **Monsieur Vincent LOUINEAU et Marie-Agnès TEYSSANDIER-FARGE** : suppléants

Ces propositions devront être actées par un arrêté du Préfet de région.

Protocole de sécurité en Limousin

Monsieur JEAN, secrétaire général de la Préfecture du Limousin, réunissait, à son invitation les professionnels de santé, en l'occurrence les responsables ordinaires.

Les professionnels de santé se sont présentés et ont pérennisé leur profession devant les autorités à savoir :

- Le directeur de la sécurité de la Préfecture du Limousin ;
- Les représentants gradés de la Gendarmerie et de la Police ;
- Madame la Directrice des forces de Police en place à Limoges.

Au tour de table, aucun fait marquant n'a pu motiver les professionnels de santé à faire appel aux forces de police.

Cependant, promesse est faite d'avoir toute possibilité d'échanger avec les responsables de la sécurité de la région.

Que s ' est-il passé depuis avril 2011

20 mai	Conseil régional et bureau ;
1er juillet	Réunion organisée par le CISS (Collectif inter associatif sur la santé en Limousin) ;
19 juillet	Protocole de sécurité en Limousin ;
2 septembre	Conseil régional en séance plénière et conseil régional (hors les membres de la CDPI) ;
9 septembre	Conseil régional et conseil régional (hors les membres de la CDPI) ;
29 septembre	Audience à BRIVE LA GAILLARDE : dossier de Mme VERCHEVAL ;
29 septembre	Forum à la SOUTERRAINE sur l ' accès au soins ;
4 novembre	Bureau ;
9 décembre	Bureau ;
20 janvier	Bureau ;
24 janvier	Comité régional de l ' Observatoire National de la Démographie des professionnels de santé du Limousin

Prochaines réunions

16 mars 2012	Conférence des Présidents de CROPP à Paris
30 mars 2012	Conseil régional
13 avril 2012	Réunion à Paris entre les membres du bureau de l ' ordre national et 2 élus, ainsi que la secrétaire du CROPP Limousin et Champagne Ardennes

Mouvements au Tableau de l ' Ordre**Changements de région**

Monsieur Léo DUMY	CROPP Poitou Charentes
Mademoiselle Claire GAUTIER	CROPP Aquitaine

Installations en Limousin

Mademoiselle Pascale DEPREUX	Monsieur Grégory CLOUP : cabinet secondaire d ' USSEL Devenant son cabinet principal
------------------------------	---

Nouvelles inscriptions

Mademoiselle Mathilde OULD ALI	Mademoiselle Mélanie CHAMPAGNAC
Mademoiselle Delphine DELLA MASSA	Mademoiselle Floriane BUCHEZ
Mademoiselle Pauline PERRIER	

Une étude plus approfondie (statut des professionnels) fera l ' objet d ' un article, dans un prochain bulletin

Cessations d ' activité

Mademoiselle Solenn PICARD
Madame Sophie ALBANESE (cabinet repris le 11 septembre 2011 par Mademoiselle Mélanie CHAMPAGNAC)
Monsieur Bertrand BESNARD (cabinet repris le 2 septembre 2011 par Mademoiselle Gwladys MASSONI)

Maintien de cabinets secondaires de professionnels ayant un cabinet principal en Limousin

Monsieur Marc BOUTOT	Terrasson Lavilledieu (24120)
Monsieur Jean Michel CARBONEL	Cosne d ' Allier (03430) Montaigut en Combraille (63700)